Université de Lille

TERRITOIRE en MOUVEMENT revue de géographie et d'aménagement

# PROCESSUS EDITORIAL

**Procédure de sélection des articles pour un numéro thématique :**

**- Proposition d'un appel à textes au comité de rédaction ;**
**- Avis du comité de rédaction sur l'appel à textes (accord ou refus) ;**
**- Si accord, diffusion de l'appel à textes et demande de propositions d'articles sous la forme d'un résumé et de mots-clés ;**
**- Le comité de rédaction donne un avis sur les propositions reçues et pour les propositions acceptées, un article est demandé à ou aux auteur(s) ;**
**- Le responsable du numéro réceptionne les articles et prend en charge les relations avec les auteurs ;**
**- Un membre du comité de rédaction est désigné pour assurer la coordination éditoriale du numéro, c'est-à-dire les relations avec le responsable du numéro et avec les évaluateurs des articles ;**
**- Les articles reçus sont présentés anonymisés par le responsable du numéro en comité de rédaction et les membres du comité désignent deux lecteurs pour chaque texte (les auteurs des articles sont uniquement connus par le responsable du numéro qui n'intervient pas dans la désignation des lecteurs - sauf pour signaler l'existence de conflits d'intérêts - et par le directeur de la revue). Les responsables du numéro peuvent proposer des noms de lecteurs, mais le choix final revient au comité de rédaction ;**
**- Le coordinateur éditorial désigné par le comité de rédaction a la charge d'envoyer les articles anonymisés aux lecteurs pour évaluation, avec la fiche d'évaluation et la note aux auteurs ;**
**- Les lecteurs procèdent à une double évaluation en double aveugle ;**
**- Les fiches d'évaluation sont envoyées au coordinateur éditorial et sont présentées lors d'une séance du comité de rédaction pour prendre une décision concernant la publication de chaque article : refus, accepté en l'état, accepté avec modifications mineures de fond et/ou de forme, accepté avec modifications majeures de fond et/ou de formes ;**
**- Dans le cas d'un avis divergeant entre deux lecteurs pour l'évaluation d'un article, un 3ème lecteur est désigné par le comité de rédaction ;**
**- Pour les articles refusés, la décision du comité de rédaction est communiquée aux auteurs par le responsable du numéro avec l'envoi des fiches d'évaluation ;**
**- Pour les articles acceptés en l'état, une relecture des textes est effectuée par le responsable du numéro, par le cartographe pour les illustrations et par le directeur de la revue, avant la mise en ligne ;**
**- Pour les articles acceptés avec modifications, le responsable du numéro doit transmettre aux auteurs les remarques demandées par les lecteurs et solliciter une version 2 corrigée. Selon les cas et les demandes formulées par les lecteurs, cette version 2 peut être renvoyée à l'un des deux lecteurs pour validation ou relue et validée par le responsable du numéro ou un membre du comité de rédaction.**

**Pour les articles soumis à la revue pour une publication en varia, la procédure d'évaluation des articles est identique. Le directeur de la revue, assisté du directeur adjoint, est responsable de la rubrique varia et prend en charge les relations avec les auteurs. Les membres du comité de rédaction désignent les lecteurs.**

**Les comptes-rendus de lecture sont validés par le directeur de la revue assisté du directeur adjoint, alors que les perspectives sont validées par le comité de rédaction. Les propositions spontanées de comptes-rendus de lecture et de perspectives ne sont pas acceptées par la revue.**